

UNICONGO NEWSLETTER



Octobre 2025

www.unicongo.cg

ÉDITORIAL



Par Michel DJOMBO,
Président d'UNICONGO

Le mois d'octobre aura été marqué par un temps fort de la vie de notre organisation : la tenue de l'Assemblée générale d'UNICONGO. Celle-ci a rassemblé plus de deux cents sociétés, présentes ou représentées – un record de participation qui témoigne du renforcement du lien entre notre organisation et ses adhérents. Cette mobilisation est le reflet d'une prise de conscience collective : pour que la voix du secteur privé congolais porte dans le débat socio-économique national, nous devons être unis, actifs et solidaires.

Notre force réside dans cette capacité à conjuguer les énergies, à dépasser les appartenances sectorielles ou la taille des entreprises pour défendre ensemble un objectif commun : **celui du développement durable et inclusif du Congo par l'entreprise.**

Cette dynamique s'exprime à travers nos activités statutaires, nos actions de plaidoyer, mais aussi par les nombreuses initiatives de convivialité et de partage d'expérience qui jalonnent notre calendrier – qu'il s'agisse de réunions formelles, d'afterworks ou de visites d'entreprises. Ces moments permettent **de nourrir la confiance, de tisser des liens entre acteurs économiques et d'entretenir un esprit de corps essentiel à toute organisation patronale forte.**

Longtemps, certains ont reproché à UNICONGO de ne pas refléter toute la diversité de notre tissu économique. Pourtant, cette perception relève davantage de l'évolution de notre environnement que d'un défaut d'ouverture. En réalité, UNICONGO a toujours été le miroir fidèle de l'économie congolaise.

Pendant plus de deux décennies, le secteur privé national a été dominé par des entreprises étrangères, principalement dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de la banque, de l'industrie et des services. C'est donc tout naturellement qu'UNICONGO s'est construit avec cette composition.

Mais à partir du début des années 1990, le pays s'est engagé dans une phase d'ouverture économique, marquée par la libéralisation, la privatisation de certaines activités et l'émergence d'une génération d'entrepreneurs congolais.



UNICONGO, UNE DYNAMIQUE RENOUVELÉE

Progressivement, UNICONGO a accompagné ce mouvement. L'intégration des entreprises locales s'est accélérée au début des années 2010, avec la montée en puissance d'un tissu de PME innovantes, dynamiques et ambitieuses.

Aujourd'hui, **nous pouvons être fiers du chemin parcouru : la moitié de nos adhérents sont des PME congolaises.** Cette réalité traduit non seulement la transformation du paysage économique, mais aussi la capacité d'UNICONGO à évoluer avec son temps, à accueillir et fédérer toutes les forces productives du pays.

Ce rééquilibrage entre grands groupes et entreprises locales enrichit nos échanges, renforce notre légitimité et fait d'UNICONGO un véritable creuset de la diversité économique congolaise. Pour autant, nous n'oublions pas que les grands groupes, qu'ils soient congolais ou internationaux, demeurent des piliers essentiels de notre économie. Par leurs investissements, leur expertise et les milliers d'emplois qu'ils génèrent, ils font vivre l'ensemble de l'écosystème national. Leur présence au sein d'UNICONGO, aux côtés des PME et TPE, incarne le modèle d'un patronat uni et solidaire, où chacun contribue, à sa mesure, à l'essor du pays.

Cette complémentarité est notre plus grande richesse. Elle nous oblige aussi à continuer d'agir avec responsabilité et ambition. Dans un contexte mondial incertain, marqué par les transitions énergétique, numérique et sociale, **UNICONGO doit rester le catalyseur des transformations nécessaires à la compétitivité de nos entreprises.**

Notre engagement en faveur d'un **investissement durable, citoyen et créateur de valeur partagée** reste intact. Il s'exprime à travers **nos plaidoyers, nos partenariats, nos initiatives de formation et notre participation active au dialogue public-privé.**

Ensemble, poursuivons cette dynamique. Restons mobilisés pour défendre les intérêts de l'entreprise, pour consolider notre unité et pour affirmer le rôle central du secteur privé dans la construction du Congo de demain.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2025

Une Union qui avance, résolument

01



UNICONGO a tenu avec succès ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 24 octobre 2025 à l'Hôtel Élaïs de Pointe-Noire. Ces assises, marquées par une forte participation des membres venus de Brazzaville, Pointe-Noire et d'autres régions, ont confirmé le dynamisme et la cohésion croissante du secteur privé congolais autour de notre association.

Les travaux ont été ouverts par le Président Michel Djombo, accompagné de ses Vice-présidents, Messieurs Dieudonné Ndinga et Christophe Pujalte, du Trésorier Monsieur Moïse Kokolo et de la Secrétaire générale exécutive Madame Nancy Chenard. L'ordre du jour portait sur la présentation du rapport moral, des rapports d'activités des fédérations et du Secrétariat général, des questions budgétaires, puis la révision des statuts dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire.



1. Contenu des AGO & AGE

Dans son rapport moral, le Président a mis en avant les progrès majeurs enregistrés en 2025 : le rétablissement du dialogue constructif avec le Ministère des Finances, l'organisation réussie de la 5^e Rencontre des Entrepreneurs Francophones (REF) à Brazzaville, ainsi que le renforcement des partenariats stratégiques avec des institutions telles que le PNUD, la BAD et le BIT.

La Secrétaire générale exécutive a, pour sa part, présenté les rapports des fédérations, soulignant les problématiques persistantes touchant la fiscalité, la CAMU, les transports et l'accès au financement. Elle a également insisté sur la nécessité de raviver la mobilisation des membres dans les réunions de fédération et les diverses consultations initiées par l'Union.



2. Évolution du nombre d'adhérents

L'année 2025 a été marquée par une hausse de 17 % du nombre d'adhérents par rapport à 2024. Cette progression traduit la vitalité retrouvée de l'Union, l'efficacité du bureau et la confiance croissante des entreprises membres. UNICONGO regroupe désormais près de 450 entreprises issues de tous les secteurs de l'économie nationale.

3. Situation financière et budget

Le bilan de l'exercice 2024 s'est soldé par un résultat excédentaire, illustrant la bonne santé financière de l'Union et la rigueur de sa gestion. Cet excédent sera partiellement transféré en réserves conformément aux recommandations du commissaire aux comptes et aux normes OHADA.

Pour 2025, la situation financière reste solide, avec un taux de recouvrement des cotisations satisfaisant et une transparence accrue dans la gestion des fonds. Le budget 2026, approuvé à l'unanimité, s'inscrit dans une logique de continuité et de consolidation. Il prévoit une progression modérée des produits, portée par la hausse du nombre d'adhérents et la valorisation des produits internes tel que l'agenda annuel désormais produit par UNICONGO.

4. Enjeux et révision des statuts (AGE)

L'Union a procédé à une mise à jour ciblée de ses statuts afin de corriger certaines insuffisances. Cette révision a principalement concerné les modalités de cotisation, les conditions d'adhésion et la gouvernance de l'union :

- Les cotisations, avec la création de trois articles encadrant les cas des entreprises nouvellement créées, en exploration ou en difficulté économique ;
- Les conditions d'adhésion, clarifiant les obligations légales des membres titulaires et des membres associés ;
- La perte de qualité de membre, précisant le rôle du Secrétariat Général dans les procédures de radiation pour non-paiement ou manquement à l'éthique ;
- La gouvernance, avec la confirmation du statut d'administrateurs des membres du Conseil d'administration et l'instauration d'un appel d'offres pour la désignation du commissaire aux comptes ;
- La continuité du mandat du Président de la fédération est désormais clarifiée : Si le Président perd le lien avec l'entreprise qu'il représentait lors de son élection, son mandat prend automatiquement fin. L'intérim est alors assuré par un vice-président désigné pour la durée restante du mandat. Toutefois, la fédération conserve la possibilité de mettre en place un bureau intérimaire jusqu'à la tenue de nouvelles élections.



5. Conclusion

Ces Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire se sont distinguées par la qualité des échanges, la forte mobilisation des adhérents et la portée stratégique des réformes adoptées.

UNICONGO confirme son rôle central dans le dialogue public-privé, son engagement en faveur d'une gouvernance moderne et transparente, et sa volonté de demeurer un acteur moteur du développement économique du Congo.

MISSION ÉCONOMIQUE BELGE

Échanges fructueux entre le Congo et la Belgique

02



Du 11 au 17 octobre 2025, la République du Congo a accueilli une importante mission économique belge organisée par Hub.brussels et l'Ambassade de Belgique à Brazzaville, en partenariat avec UNICONGO et les Chambres de commerce.

Cette initiative visait à **renforcer les relations économiques et commerciales entre la Belgique et le Congo, à travers des rencontres entre entreprises, institutions et investisseurs**. UNICONGO avait invité l'ensemble de ses adhérents à y prendre part, afin de favoriser le dialogue entre acteurs économiques des deux pays et de stimuler la création de partenariats durables.

Parmi les adhérents ayant pris une part active à la mission, le Président M. Michel Djombo a présenté aux opérateurs belges les secteurs à fort potentiel d'investissement au Congo. Le Président et le Vice-Président de la Fédération Hôtellerie, Restauration et Catering, M. Naji Khoury et M. Frédéric Breton, ont quant à eux accueilli et accompagné la délégation tout au long de son séjour. Leur implication a contribué à faciliter les échanges et à mieux faire connaître l'environnement des affaires congolais, les opportunités de partenariat et les perspectives de développement du secteur hôtelier et touristique.

La mission s'est ouverte officiellement le 13 octobre à Brazzaville, à l'Hôtel Grand Lancaster, en présence de Madame Micheline Vermeulen, Déléguée générale de la Région Bruxelles-Capitale, ainsi que de nombreux acteurs du secteur privé congolais. Une seconde cérémonie s'est tenue le 16 octobre à Pointe-Noire, à l'Hôtel Élaïs, suivie de rencontres B2B particulièrement fructueuses, qui ont permis d'identifier de nouvelles opportunités de coopération entre opérateurs économiques congolais et belges.



La délégation belge rassemblait dix-huit entreprises issues de secteurs variés : **infrastructures, énergie, construction, logistique, équipements industriels, aménagement urbain et environnement**.

Parmi elles figuraient notamment DEME Dredging, Frisomat, Omnifreight, Vecturis, ALM Industry et T-LEX, venues présenter leur expertise et explorer les possibilités de partenariats locaux.

Partenaire de la mission, UNICONGO a contribué à sa réussite en facilitant les échanges entre opérateurs congolais et belges, témoignant ainsi de sa volonté de **promouvoir l'investissement, valoriser les entreprises locales et renforcer le dialogue économique international**.

GOUVERNANCE NUMÉRIQUE AFRICAINE

Le Congo mise sur Luc MISSIDIMBAZI

03



Le jeudi 23 octobre 2025, les membres du gouvernement, le secteur privé ainsi que plusieurs figures majeures de l'écosystème numérique de la République du Congo s'étaient réunis au restaurant Hippocampe, tous avec un seul idéal : **soutenir la candidature de Luc Missidimbazi au poste de Secrétaire général de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT)**.

Fort d'un parcours de plus de vingt ans dans l'ingénierie et la gouvernance du numérique, dont plus de dix ans à la tête de la direction des Prospectives et des Projets à l'ARPC, Luc MISSIDIMBAZI se présente pour beaucoup comme **le choix le plus crédible**. Il occupe aujourd'hui un rôle central au sein de l'appareil public, Conseiller du Premier ministre pour les Télécoms, les Postes et le Numérique, et Président du Fonds pour l'Accès et le Service Universels des Communications Électroniques (FASUCE), tout en ayant piloté entre 2011 et 2015 la composante congolaise du Central African Backbone, vaste chantier régional appuyé par la Banque Mondiale et la CEMAC.

Dans l'écosystème, il est aussi reconnu pour son engagement structurant en tant que Président de l'ONG PRATIC et initiateur du Salon Osiane, devenu la principale plateforme de dialogue et d'innovation numérique en Afrique centrale. **Son profil mixte, qui conjugue expertise technique, expérience institutionnelle et culture diplomatique**, constitue une véritable force motrice pour repositionner l'UAT **dans un contexte de bascule vers l'intelligence artificielle**, la souveraineté des données et la sécurité des infrastructures critiques.

Luc Missidimbazi porte une vision articulée autour de trois priorités : l'accélération de l'inclusion numérique, l'harmonisation des cadres réglementaires et le renforcement de la souveraineté technologique africaine dans un contexte de mutations rapides (intelligence artificielle, cybersécurité, connectivité du dernier kilomètre).

Au-delà d'un soutien ponctuel, cette candidature appelle désormais une mobilisation continue et structurée. Car il ne s'agit pas seulement d'accompagner un profil légitime : **il s'agit de défendre la place de l'Afrique dans la définition des règles, des standards et des infrastructures du numérique mondial.**

Chaque acteur, administration, entreprises, organisations professionnelles, think tanks, médias et partenaires techniques, **est invité à amplifier, plaider et valoriser cette candidature dans toutes les arènes où il exerce de l'influence**, afin de transformer ce consensus national en levier continental. L'élection éventuelle de Luc Missidimbazi au poste de Secrétaire général de l'UAT ne serait pas une fin en soi ; **elle est un instrument pour garantir que l'Afrique soit co-auteur, et non spectatrice, de sa propre souveraineté numérique.**

MENTORAT UNICONGO

Clôture de la deuxième cohorte du Programme

04



Lancé par UNICONGO pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés congolais, le Programme de Mentorat s'impose désormais comme une véritable passerelle entre le monde académique et le monde de l'entreprise.

Ce dispositif unique offre à de jeunes lauréats l'opportunité d'être accompagnés pendant plusieurs mois par des professionnels expérimentés issus du secteur privé, dans un cadre structuré et bienveillant. Les mentorés bénéficient d'un suivi individualisé, de formations thématiques, de visites d'entreprises et de sessions de coaching axées sur la posture professionnelle, le développement personnel et la construction d'un projet professionnel réaliste et durable.

Un parcours riche et formateur

Après plusieurs mois d'un accompagnement exigeant et enrichissant, les 18 jeunes de la deuxième cohorte ont brillamment achevé leur parcours à travers une étape marquante : la soutenance de leurs projets professionnels, tenue devant un jury composé de représentants d'entreprises, de mentors et de partenaires engagés.

Ces soutenance ont permis de mesurer le chemin parcouru : chaque jeune a présenté un projet solide, réfléchi, en lien avec les besoins réels du marché de l'emploi congolais et leurs aspirations. Derrière chaque projet, il y a une histoire personnelle, une ambition affirmée et une volonté sincère de bâtir son avenir avec confiance et compétence.

Au-delà des résultats individuels, cette cohorte a mis en lumière la force du collectif, la qualité des échanges intergénérationnels et la pertinence du mentorat comme levier d'insertion.

UNICONGO adresse ses vifs remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont contribué au succès de cette édition :

- les mentors et formateurs pour leur implication constante et leur sens du partage ;
- les entreprises partenaires pour leur ouverture et leur disponibilité ;
- les membres du jury, dont la qualité des échanges et des évaluations a grandement enrichi ses soutenance.

Une dynamique appelée à s'étendre

Fort du succès de cette deuxième édition, UNICONGO prépare déjà la troisième cohorte du Programme de Mentorat, avec une ambition renouvelée : étendre le dispositif à Brazzaville et le renouveler à Pointe-Noire dès 2026.

Cette nouvelle étape vise à amplifier l'impact du programme, à renforcer les liens entre les entreprises et les jeunes talents congolais, et à contribuer plus largement à la professionnalisation de la jeunesse, enjeu majeur du développement économique du pays.

Le Programme de Mentorat UNICONGO continue ainsi d'incarner la conviction profonde de l'organisation : le partenariat entre le secteur privé et la jeunesse est une clé essentielle pour faire de l'insertion professionnelle une réalité durable et partagée.

ACADÉMIE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Alignement des compétences au marché de l'emploi

05



La délégation congolaise, réunissant à la fois des représentants du secteur public et du secteur privé, a pris part à l'**Africa Skills for Jobs Policy Academy Practitioner Program** organisé par la **Banque mondiale** à Nairobi (Kenya) du **30 septembre** au **3 octobre 2025**. Elle était composée de David Anga, Inspecteur général de l'Enseignement technique et professionnel, Fulgence René Gustave Adicolle Goum, Directeur général de l'Administration et des Ressources humaines, Patrick Ntsibat, Directeur général du FONEA, et Murphy Pandzou, Chargé de projets à UNICONGO.

En effet, l'académie a été conçue pour aider les décideurs africains à **concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de compétences alignés sur la demande** afin de créer davantage d'emplois et d'améliorer leur qualité dans des secteurs vitaux tels que : **l'énergie, l'agro-industrie, la santé, la fabrication et le tourisme**. Cette urgence est mise en évidence par le déséquilibre actuel : **12 millions de jeunes Africains** arrivent chaque année sur le marché du travail, mais seulement **3 millions d'emplois** formels sont disponibles.

Les Enseignements clés de Nairobi

Les échanges se sont concentrés sur des solutions concrètes et reproductibles. Un consensus majeur portait sur la nécessité de faire passer le secteur privé du rôle de simple spectateur à celui de véritable copropriétaire du système de formation.

Parmi les meilleures pratiques présentées, les participants ont noté :

- **Les Partenariats Public-Privé (PPP) :** Au Rwanda, près de 70 % des centres techniques travaillent en collaboration avec des entreprises locales pour la conception de leurs programmes. La Sierra Leone a, quant à elle, modernisé son système en instaurant un cadre national de Partenariat Public Privé (PPP) pour co-construire les programmes et financer des contrats d'apprentissage ;
- **Le Financement basé sur les résultats :** L'Éthiopie, à travers le programme EASTRIP, a démontré l'efficacité d'une formation technique ayant conduit à un taux d'emploi de 68 % pour ses diplômés après six mois. Le Ghana a prouvé que l'adoption d'un financement axé sur la performance peut améliorer les résultats tout en réduisant les coûts de formation ;
- **L'Exemple d'EASTRIP :** Le projet Eastern Africa Skills for Transformation and Regional Integration Project (EASTRIP) a permis de former plus de 57 857 techniciens et ingénieurs depuis 2019, et a favorisé la signature de partenariats avec 353 entreprises régionales, assurant ainsi des stages et des opportunités d'emploi directement liées aux besoins du marché.

L'Engagement du Congo pour l'Avenir

La participation du Congo (qui fait face à un taux de chômage des jeunes de 27 % et dont 60 % de la population a moins de 25 ans) à ce forum intervient à un moment crucial. Les conclusions de l'Académie soulignent plusieurs axes de réformes essentielles pour que le pays transforme ses défis de compétences en opportunités. Ces mesures, qui requièrent l'implication d'acteurs comme UNICONGO, incluent notamment :

- Le renforcement de la Gouvernance par la création d'un Conseil National des Compétences.
- L'impératif d'impliquer le secteur privé dans le choix des programmes et la gestion des structures de formation.
- La mise en place de mécanismes de financement basé sur les résultats et de contrats de performance.
- La modernisation des contenus et l'adaptation des curricula aux métiers porteurs.

En s'engageant dans ces actions combinant gouvernance renforcée et co-construction avec le secteur privé, le Congo peut faire de la formation technique plus qu'une seconde option et de sa jeunesse un moteur de développement durable.

CAMPUS FRANCE CONGO

UNICONGO au Forum des études et de l'orientation

06

Les 08 et 09 octobre à Brazzaville et les 10 et 11 octobre 2025, UNICONGO a participé au Forum des études et de l'orientation, organisé par Campus France Congo sous la tutelle de l'Ambassade de France et de l'Institut français du Congo, en partenariat avec les ministères congolais de l'enseignement.

Véritable rendez-vous d'échanges et d'information, le forum vise à offrir aux jeunes les clés d'une orientation réussie, en leur présentant les filières d'études supérieures disponibles au Congo et en France, ainsi que les secteurs professionnels porteurs d'emploi.



À cette occasion, UNICONGO a pris part activement aux discussions organisées dans les deux villes, à travers la participation de M. Mydad Bazebifoua Sy, Chargé de l'insertion professionnelle, intervenu à Pointe-Noire lors d'une table ronde sur le thème : **“Insertion professionnelle des jeunes au Congo : défis, opportunités et rôle des acteurs de l'employabilité”, aux côtés du FONEA et de l'IECD.** À Brazzaville, M. Murphy Pandzou, Chargé de projet, est également intervenu sur les thématiques relatives aux **filières porteuses d'emploi ainsi qu'aux relations entre la France et le Congo en matière de formation.**

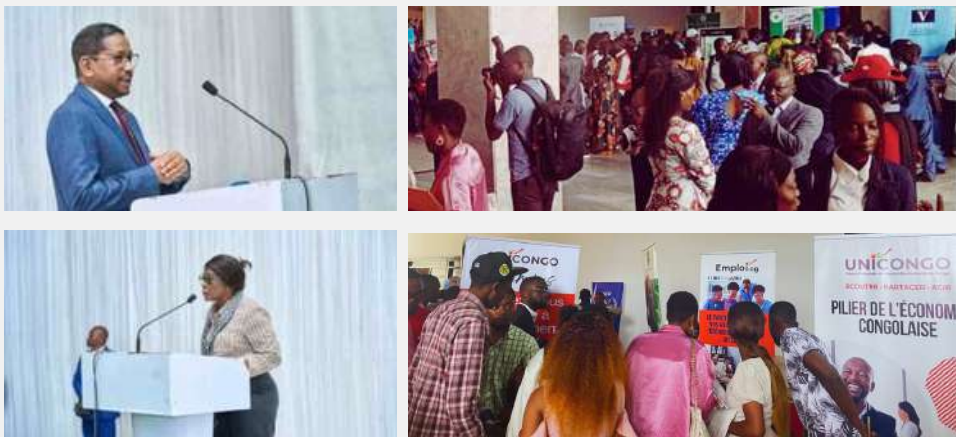
Dans ses interventions, UNICONGO a souligné la nécessité pour les jeunes de cultiver la passion, l'innovation et l'excellence tout au long de leur parcours académique. Les échanges ont aussi permis de mettre en lumière les secteurs à fort potentiel de recrutement, tels que le numérique et la filière bois, ainsi que l'importance croissante des soft skills et de la formation continue, désormais déterminants pour se démarquer sur le marché du travail.

Très appréciées par le public, ces interventions ont davantage illustré l'engagement constant d'UNICONGO en faveur de l'employabilité des jeunes et de la coopération entre le monde académique et économique, au service du développement du capital humain congolais.

INCLUSION & EMPLOI

Les UN organisent le 2^e Salon de l'Emploi inclusif

07



À l'occasion des 80 ans de l'Organisation des Nations Unies, les Fonds, Agences et Programmes onusiens ont organisé, le mercredi 22 octobre 2025, au Palais des Congrès de Brazzaville, la 2^e édition du **Salon de l'Emploi des Jeunes et des Personnes en Situation de Handicap.** L'événement s'inscrivait dans une dynamique de convergence entre inclusion sociale et insertion professionnelle, dans un contexte où **l'accès à l'emploi demeure un marqueur décisif d'égalité.**

Après l'ouverture officielle par les allocutions du Coordonnateur résident des Nations Unies, et de la Ministre des Affaires Sociales, la visite des stands a donné le ton d'une édition résolument opérationnelle. Nous avons eu l'opportunité de présenter notre plateforme de formation en ligne, E-campus, ainsi que notre programme de mentorat et Emploi.cg, des outils conçus pour renforcer l'employabilité des jeunes dans notre pays.

Cette participation illustre l'engagement constant d'UNICONGO en faveur du développement des compétences et de l'insertion professionnelle des jeunes. À travers ces initiatives, notre organisation se positionne comme un acteur clé pour soutenir l'insertion professionnelle, favoriser l'inclusion et contribuer activement à la croissance économique nationale. Le Salon a réuni de multiples entreprises, organismes et institutions venus présenter leurs opportunités d'emploi et de stage, dévoiler leurs processus de recrutement et dialoguer directement avec les candidats.

En parallèle, une série de **side events thématiques** a permis aux jeunes participants de découvrir des métiers et filières en croissance : les métiers du bois, les savoir-être attendus en entreprise, l'intelligence artificielle, la mode et bien d'autres. Pour UNICONGO, il s'agissait d'intervenir sur la thématique liée aux compétences recherchées sur le marché de l'emploi, car tant le gap entre la formation et les exigences du monde du travail paraît parfois considérable.

Ces échanges ont offert une vision concrète des débouchés actuels et des prérequis attendus par les recruteurs. Au-delà du simple rôle de mise en relation, cette édition a affirmé une ambition : **faire du marché du travail un espace inclusif où la compétence prime sur la condition physique, et où les personnes en situation de handicap accèdent aux mêmes canaux d'opportunité que les autres jeunes.** Dans un pays à forte démographie active où le taux de chômage des personnes vivant avec handicap est à 65%, ce type de plateforme ne relève plus du symbole, mais du nécessaire.

FORMATION GERME

Un nouvel élan pour l'agriculture

08



Le mercredi 29 octobre 2025, la salle de conférence du 4^e étage de la Tour Business a accueilli la cérémonie officielle de lancement de la formation **GERME (Gérez Mieux Votre Entreprise)**, initiée par le **Bureau International du Travail (BIT)**.

Placée sous le patronage du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, M. Paul Valentin Ngobo, représenté par son Directeur de cabinet, M. Pascal Robin Ongoka, cette cérémonie a réuni de nombreux partenaires et acteurs du développement. Parmi les participants figuraient la **Banque Africaine de Développement (BAD)**, l'**Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo (UNICONGO)**, ainsi que le **Bureau International du Travail (BIT)**, principal bras technique de la mise en œuvre du programme.

La formation GERME s'inscrit dans le cadre du programme du BIT visant à renforcer les compétences entrepreneuriales des acteurs économiques locaux. Elle se déroulera du **29 octobre au 07 novembre 2025** à Brazzaville.

Pendant ces dix jours intensifs, vingt futurs conseillers seront formés pour devenir de véritables appuis techniques auprès des entrepreneurs agricoles, afin de les aider à mieux gérer, développer et pérenniser leurs entreprises. Cette initiative entend ainsi soutenir la professionnalisation du secteur agricole et encourager la création d'emplois durables dans les zones rurales.

Après les allocutions officielles et la photo de famille, les invités ont partagé un déjeuner convivial, symbole de coopération, de cohésion et d'engagement commun en faveur du développement du monde agricole. Cette journée a marqué une étape clé dans la promotion de l'entrepreneuriat rural et le renforcement de l'économie agricole du Congo, ouvrant la voie à de **nouvelles dynamiques de croissance inclusive et durable.**

FÉDÉRATION TOURISME EN ACTION

1^{re} édition du Nabemba Tourism Expo

09

Du 18 au 20 novembre 2025, le site Brazza Mall accueillera la première édition du Salon international du Tourisme – Nabemba Tourism Expo.

Le Congo, joyau d'Afrique centrale, riche d'une biodiversité exceptionnelle, du majestueux fleuve Congo, des massifs du Mayombe et du Chaillu, et abritant



la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète, s'apprête à vivre un événement d'envergure internationale célébrant son potentiel touristique.

Pendant trois jours, le Brazza Mall se muera en vitrine panafricaine du tourisme. Pavillons climatisés, espaces d'exposition, conférences, animations culturelles et formations aux métiers du tourisme rythmeront cet événement. Seront également à l'honneur :

- une exposition des professionnels du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat ;
- une mini-foire commerciale de l'artisanat africain ;
- des conférences-débat sur des thématiques ciblées ;
- et un hommage aux pays invités d'honneur.

Destiné à tous les acteurs du secteur, agences de voyages, structures d'hébergement, centres de formation, compagnies aériennes ou opérateurs touristiques, le Nabemba Tourism Expo se veut un carrefour d'échanges, d'affaires et d'innovation.

Inscrivez-vous dès maintenant sur nabembatourismexpo.com/inscription et rejoignez ce rendez-vous incontournable du tourisme africain.



La formation en ligne, par et pour le monde professionnel

Développez vos compétences avec des formations adaptées aux besoins des entreprises



Rejoignez-nous et formez-vous dès aujourd'hui !

www.ecampusunicongo.itcilo.org

ENJEUX ÉCONOMIQUES

BVMAC

Un marché en construction

10



Les marchés financiers ont, par essence, vocation à financer l'économie et à allouer efficacement le risque. Il capte l'épargne des ménages, offre aux entreprises des ressources de long terme et permet aux investisseurs d'échanger des titres sur le marché secondaire.

En Afrique centrale, ce rôle est porté par la **Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC)**. Créée en 2003 et consolidée en 2019 à la suite de sa fusion avec la Douala Stock Exchange, la **BVMAC incarne l'ambition des États de la CEMAC de bâtir une place boursière unique et intégrée**.

En 2025, la BVMAC demeure encore un marché de petite taille. Elle compte **six sociétés cotées** pour une capitalisation d'environ **461 milliards de FCFA**. Le compartiment actions reste limité et peu liquide, avec un flottant estimé à une soixantaine de milliards. En revanche, le marché obligataire concentre l'essentiel de l'activité : **plus de 1 300 milliards de FCFA d'encours sont cotés, soit près de trois fois la taille du compartiment actions**.

La comparaison avec la BRVM est saisissante : celle-ci aligne **47 sociétés cotées**, une capitalisation actions proche de 12 500 milliards de FCFA et un marché obligataire dépassant 10 800 milliards. Cet écart illustre le chemin que doit parcourir la BVMAC pour jouer pleinement son rôle de levier de financement des entreprises et de catalyseur de croissance régionale.

Accès au marché

L'accès au marché se fait par l'intermédiaire des sociétés de bourse, qui jouent le rôle de courtiers et de conseillers. Les particuliers comme les entreprises doivent obligatoirement passer par elles pour acheter ou vendre des titres. Ces dernières années, leur nombre a crû dans la zone CEMAC, renforçant la visibilité du marché. Au Congo, par exemple, des acteurs comme L'Archer Securities se positionnent désormais au cœur de cette intermédiation et contribuent à élargir la base des investisseurs.

Perspectives

Les perspectives de la BVMAC reposent sur des IPO structurantes (BGFI Holding, Commercial Bank-Cameroon, Zenithe Insurance) qui élargiraient l'offre de titres et renforceraient la profondeur du marché. Des réformes techniques – fractionnement des actions, accélération du règlement-livraison, modernisation des outils et meilleure transparence financière – visent à stimuler la liquidité et à diversifier les investisseurs.

Au-delà des aspects techniques, la BVMAC bénéficie d'une base d'investisseurs en croissance, portée par une jeunesse attirée par l'investissement et une classe moyenne sensibilisée à l'épargne. Pour les particuliers, elle offre des rendements plus attractifs que les marchés matures ; pour les entreprises, elle constitue une alternative crédible au crédit bancaire, via l'ouverture du capital ou l'émission d'obligations.

En définitive, la BVMAC est encore une bourse en construction. Étroit et fragile, le marché progresse néanmoins : la capitalisation augmente, les intermédiaires se multiplient, les projets d'introduction se préparent et la régulation se modernise. Si les défis de liquidité, de diversification et de transparence sont relevés, la BVMAC pourra rapidement devenir un moteur de financement, d'intégration et de compétitivité pour toute la CEMAC.

INDUSTRIE MINOTIÈRE

Un levier de diversification économique

11



D'une minoterie historique à un secteur concurrentiel

Jusqu'en 2017, le pays ne comptait qu'une seule minoterie, la Minoterie du Congo (MINOCO), anciennement société d'État (MAB) reprise par le groupe Seaboard et devenue Société des Grands Moulins de Pointe-Noire (GMPN). D'une capacité initiale d'écrasement de 250 tonnes de blé par jour, elle a progressivement modernisé ses installations jusqu'à atteindre 700 tonnes de blé par jour, soit de quoi satisfaire l'ensemble des besoins nationaux en farine, estimés alors à 150 000 tonnes chaque année. Malgré cela, une importante quantité de farine était importée chaque année, jusqu'à 35% du marché.

À partir de 2018, le paysage industriel évolue avec la construction d'une nouvelle minoterie. Le groupe Super Market, jusque-là l'un des principaux importateurs de farine, crée la **Société des Grands Moulins du Kouilou (GMK)**. Deux ans plus tard, en 2020, le groupe SOMDIA finalise à son tour la construction d'un nouveau moulin, la **Société des Grands Moulins du Phare (SGMP)** – rachetée récemment par le groupe camerounais **Cadyst**, transaction finalisée en août 2025.

Grâce à ces investissements, la capacité installée du secteur atteint environ **1 250 tonnes de blé écrasées par jour**, soit **310 000 tonnes de farine par an**, près de deux fois la consommation nationale.

Une régulation protectrice et une offre diversifiée

Face à cette montée en puissance, les minotiers se sont unis pour obtenir du gouvernement l'interdiction d'importer de la farine ordinaire, appliquée dès 2018. Cette mesure a favorisé la production locale et encouragé l'innovation : farines spécialisées, ou encore pâtes alimentaires produites par GMK sous la marque « Dima ».

La SGMP a également mis en place une maïserie capable de transformer 25 000 tonnes de maïs en grits pour les brasseries et en aliments pour bétail. Les Brasseries du Congo (Brasco) consomment à elles seules plus de 5 000 tonnes de grits de maïs par an pour la production de bières, garantissant un débouché stable. Mais la filière agricole locale peine à fournir les volumes nécessaires, alors même que le marché avicole congolais nécessiterait environ 100 000 tonnes de maïs par an.

Un secteur sous tension

L'arrivée de nouveaux acteurs a bouleversé l'équilibre du marché. Outre la minoterie **Grands Moulins du Congo (GMC)**, l'usine installée par le groupe camerounais **Fokou**, jamais mise en service, a été reprise en 2024 par le groupe turc **MFB**, ajoutant **400 tonnes de capacité quotidienne supplémentaire**.

Au total, le secteur dispose désormais d'une capacité de **2 050 tonnes de blé écrasées par jour**, soit environ 635 000 tonnes par an, l'équivalent de **trois fois les besoins nationaux** (180 000 tonnes de farine consommées en 2024, pour 295 000 tonnes de blé importées, avec quelques exportations vers la RDC, la RCA et le Gabon). Cette surcapacité alimente une **guerre des prix** bénéfique pour les **artisans boulangers**, mais elle fragilise la rentabilité des entreprises. Et puisque **le prix du pain est fixé par le gouvernement**, la baisse du prix de la farine ne se répercute qu'indirectement sur le consommateur final, contribuant surtout à contenir les risques d'inflation.

Le rôle de l'État : protéger les filières stratégiques

Ce qui s'est produit dans la minoterie n'est pas un cas isolé. L'exécutif congolais a montré qu'il n'hésite pas à prendre des décisions de protection du marché intérieur lorsque des filières locales d'import-substitution arrivent à maturité. Le cas du ciment est révélateur : dès lors que les cimenteries locales ont atteint une capacité suffisante pour couvrir la demande nationale, l'État a pris la décision d'interdire l'importation de ciment. Cette mesure, bien que critiquée par certains au nom de la liberté de marché, a permis de consolider une industrie locale créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, tout en réduisant la dépendance aux importations.

La même logique s'est appliquée pour la farine : dès lors que deux acteurs industriels avaient la capacité de couvrir 100 % de la consommation nationale, l'importation a été stoppée. Cette orientation montre que le Congo adopte une politique cohérente de soutien aux filières locales stratégiques, en particulier celles qui concernent des produits de grande consommation essentiels au quotidien des ménages.

Vers une meilleure intégration locale

Un enjeu majeur demeure : la dépendance quasi totale du secteur au blé importé. Des pistes existent pour aller plus loin dans l'intégration locale :

- Poursuivre le développement de la filière maïs grâce au secteur de l'élevage et la diversification de son usage dans l'alimentation quotidienne (farines, semoules, boissons, produits transformés, produits sans gluten, etc.) ;
- Valoriser la filière manioc, ressource locale abondante, en incorporant 5 à 10 % de farine de manioc dans les mélanges de farine de blé. Cette pratique, déjà testée ailleurs, permettrait d'industrialiser la filière manioc et d'ouvrir de nouveaux débouchés aux producteurs agricoles. Encore faut-il créer les conditions de la compétitivité du manioc local face au blé ;
- Expérimenter des variétés tropicales de blé, déjà cultivées dans certaines régions du monde, afin de réduire la dépendance aux importations.

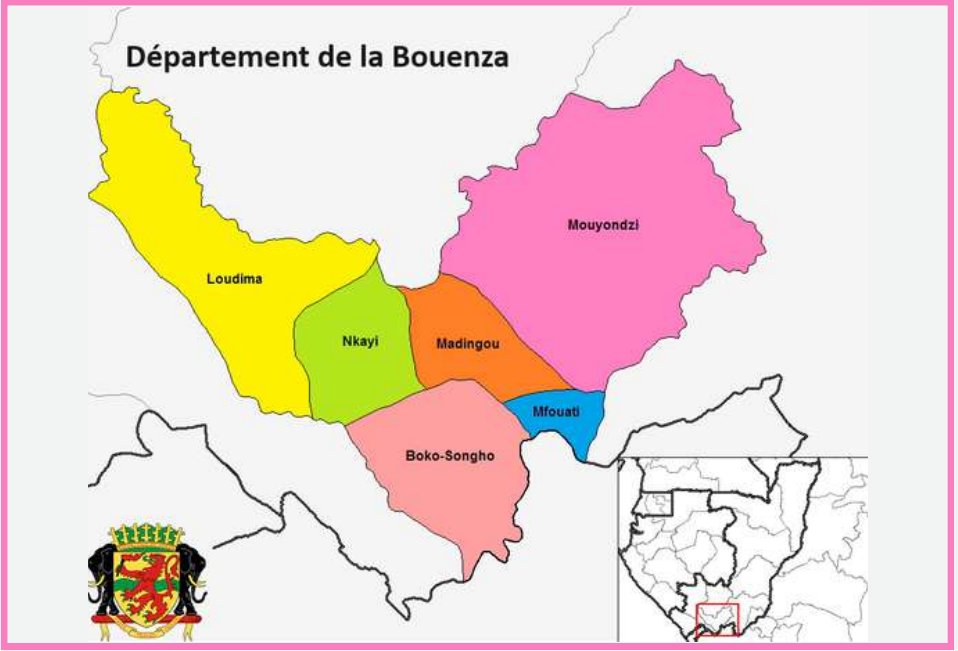
Leçons pour la diversification

L'exemple de la minoterie démontre que l'import-substitution, lorsqu'elle est accompagnée par une politique publique cohérente, peut réduire la dépendance extérieure et générer plus de 1 500 emplois directs et 10 000 indirects. Mais il révèle aussi les conditions de réussite : développer les filières agricoles locales, éviter les excès de surcapacité et encadrer la concurrence.

Au-delà du blé et du ciment, c'est toute la logique de diversification qu'il faut renforcer : transformer les atouts agricoles et industriels du Congo en filières solides, de manière à sécuriser la croissance, réduire les importations et renforcer l'autonomie économique du pays.

LA BOUENZA

Moteur agro-industriel du Congo



Situé au sud du Congo, le département de la Bouenza occupe une place stratégique dans l'économie nationale grâce à ses ressources naturelles abondantes, sa position géographique avantageuse et son tissu économique diversifié.

Un riche potentiel agricole et énergétique

Le département de la Bouenza est avant tout une terre agricole. Ses sols fertiles et son climat favorable soutiennent une large gamme de cultures vivrières et industrielles : **manioc, maïs, arachide, canne à sucre, mais aussi palmiers et cultures maraîchères. Ce dynamisme agricole fait de la Bouenza l'un des principaux greniers alimentaires du Congo**, capable de contribuer durablement à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire nationale.

La présence du **complexe sucrier de Saris Congo**, principal producteur de sucre du pays, illustre la vocation agro-industrielle du département. Cette dynamique s'est récemment renforcée avec **l'inauguration, le 27 juin 2025, de La Distillerie du Congo à Nkayi**, sur le site industriel de Moutéla. En un peu plus de trois mois d'activité, cette unité ultramoderne a déjà enregistré des performances remarquables : **près de 4 millions de litres d'alcool extra-neutre produits, soit 125 % au-dessus des prévisions**. Les **sous-produits** issus du processus (vinasse et alcool technique) sont valorisés, ouvrant des perspectives dans les secteurs de **l'agriculture**, de **l'énergie**, de la **cosmétique** et du **BTP**. Équipée de technologies de pointe et opérant dans le respect strict des normes de sécurité, la distillerie marque une nouvelle étape dans la **valorisation industrielle de la canne à sucre** et l'essor du tissu productif local.

À ces atouts s'ajoute le potentiel énergétique du département, notamment grâce au barrage hydroélectrique de Moukoulou, qui alimente une partie du réseau national et offre des perspectives d'extension pour soutenir la croissance industrielle et l'électrification rurale.

Une terre d'avenir pour la diversification économique

À la croisée de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie, la Bouenza incarne le potentiel de la diversification économique congolaise. Le renforcement des infrastructures, la valorisation des ressources locales et la création de zones agro-industrielles intégrées pourraient en faire, à moyen terme, un véritable pôle de croissance économique du pays.

Dans cette rubrique « Focus Entreprise », nous sommes allés à la rencontre de Madame Mireille NGAZO, Directrice Exécutive de l'École Supérieure de Commerce et d'Industrie du Congo (ESCIC).



À travers cet échange, elle revient sur son parcours, la mission de l'établissement et sa vision pour le développement de la formation supérieure et professionnelle au Congo.

Un parcours guidé par la passion de la transmission

Mme Mireille NGAZO évolue à la tête de l'ESCIC, où elle pilote le développement global de l'institution : stratégie, coordination, partenariats et expansion commerciale.

Animée par une véritable passion pour la **formation, l'éducation et la transmission de compétences**, elle confie que ce domaine lui permet de donner du sens à son travail :

« J'ai une inclination particulière pour la formation et la transmission de savoirs. C'est ce qui me permet de réaliser mon potentiel et de donner du sens à mes activités. »

L'ESCIC, un acteur clé de la formation supérieure et professionnelle

L'ESCIC se positionne comme une **plateforme d'enseignement supérieure polyvalente**, proposant des formations destinées à plusieurs publics.

« Nous accueillons à la fois des bacheliers en quête de formation initiale et des professionnels en activité souhaitant obtenir un diplôme universitaire », explique la Directrice.

L'établissement offre ainsi des bachelors et des masters, en plus de programmes de renforcement de compétences destinés aux cadres et employés d'entreprise. L'objectif : accompagner la montée en compétence du capital humain congolais.

Des défis structurels à relever avec rigueur

Comme tout établissement de formation, l'ESCIC fait face à plusieurs défis, notamment celui du **recrutement de profils qualifiés**.

« L'une des principales difficultés est de trouver des personnes disposant à la fois de compétences techniques solides et d'un savoir-être professionnel développé. »

Autre défi : la **délocalisation des programmes**, car l'école délivre des diplômes d'établissements partenaires basés en France.

« Nous devons être capables d'adapter ces programmes aux réalités locales tout en garantissant des compétences conformes aux standards internationaux. »

Cette exigence d'adéquation entre **formation et employabilité** reste au cœur de la mission de l'ESCIC.

Des ambitions claires pour l'avenir

Pour les années à venir, la Direction de l'ESCIC s'est fixée plusieurs objectifs structurants :

- **Augmenter le volume d'apprenants formés**, afin d'élargir l'impact de l'école sur le territoire ;

- **Enrichir le portefeuille de formations diplômantes**, en ajoutant chaque année un nouveau programme adapté aux besoins du marché et aux attentes des entreprises ;
- **Renforcer les partenariats internationaux**, gages de reconnaissance et de mobilité pour les étudiants congolais.

« Chaque nouvelle formation que nous créons doit répondre à une demande réelle du tissu économique local », souligne Mme NGAZO.

Un message fort aux jeunes et aux futurs dirigeants

Interrogée sur les qualités indispensables à la réussite entrepreneuriale et professionnelle, Mme NGAZO insiste sur trois piliers : **éducation, ambition et discipline**.

« L'éducation, c'est le socle. Elle commence à la maison, se poursuit à l'école, en entreprise et tout au long de la vie. »

« Ensuite, il faut avoir de l'ambition : savoir où l'on veut aller et pourquoi. »

« Enfin, la discipline : c'est la capacité à concevoir des plans d'action cohérents avec ses ambitions et à les exécuter avec rigueur. »

Former pour transformer

À travers sa vision et son engagement, Mme Mireille NGAZO incarne une nouvelle génération de dirigeantes qui placent **la connaissance au cœur du développement économique**.

L'ESCIC, sous sa direction, se veut plus qu'une école : **un incubateur de talents, un partenaire du secteur privé et un catalyseur de compétences pour le Congo de demain**.

Vous trouverez ici l'intégralité de cet entretien : [Focus Entreprise](#)

LA COMMISSION DES LITIGES

Rôle, composition et enjeux



Instituée par l'article 39 du Code du travail, la Commission des Litiges est un organe tripartite chargé d'examiner **les cas de licenciement, qu'ils soient individuels ou collectifs, motivés par une diminution d'activité ou une réorganisation interne au sein d'une entreprise ou d'un établissement. Elle est également compétente pour des situations de chômage économique ou technique et statue sur les licenciements concernant les salariés protégés conformément aux articles 176 et 180.**

Dans le cadre du tripartisme, la Commission des Litiges est composée d'un Président représentant de l'État, **deux représentants de l'organisation d'employeurs la plus représentative et deux représentants des syndicats de travailleurs les plus représentatifs. Chaque représentant titulaire dispose d'un suppléant appelé à siéger en cas d'absence. Outre ces membres nommés par arrêté du Ministre en charge du travail, participent également aux réunions deux délégués plaideurs pour la défense des travailleurs et deux délégués plaideurs pour la défense de l'employeur concerné.**

Ces délégués n'assistent toutefois pas aux délibérations.

Actuellement, UNICONGO assure la représentation des employeurs au sein de la Commission des Litiges avec deux membres titulaires et deux membres suppléants. Ainsi, en cas de saisine de la Commission, les membres d'UNICONGO sont invités à informer le Secrétariat général afin que les dispositions nécessaires soient prises pour leur fournir l'accompagnement et les conseils appropriés.

Conformément à l'arrêté n°1701/MTFPSS-DGT du 24 juin 1996 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission des Litiges, la compétence de cette instance est départementale. Chaque département doit disposer de sa propre Commission des Litiges. Toutefois, lorsqu'une situation concerne plusieurs départements, la Commission compétente est celle du lieu d'exécution du contrat de travail.

Cependant, dans plusieurs départements de l'intérieur du pays, il a été constaté que les Commissions des Litiges ne sont pas toujours constituées conformément aux textes en vigueur. Ces dysfonctionnements se traduisent notamment par l'absence de représentants des employeurs ou par la présence de représentants non affiliés à l'organisation patronale la plus représentative, en l'occurrence UNICONGO. Ces irrégularités perturbent la tenue régulière des sessions de la Commission et poussent parfois certains employeurs à solliciter des dérogations pour saisir une autre commission départementale, une démarche non prévue par la réglementation.

Il convient de souligner que les textes encadrant la Commission des Litiges datent de plusieurs années et ne correspondent plus à la réalité économique actuelle. Une révision de ces dispositions s'avère indispensable afin de les adapter aux évolutions récentes, notamment celles observées à la suite de la crise sanitaire de la Covid-19.

DIVERS

MOT DE L'EXPERT

La finance digitale au service de tous

15



Un levier d'inclusion et de croissance économique

La technologie financière (FinTech) n'est plus un gadget : c'est un levier de politique économique. Elle rend accessibles paiement, transfert, épargne, crédit et assurance à des populations exclues du système bancaire classique. En Afrique, le téléphone mobile est désormais la première porte d'entrée aux services financiers, devançant l'agence bancaire.

En Afrique de l'Ouest, cette transformation est déjà industrialisée. **Dans l'UEMOA, l'inclusion financière atteint 73,6% en 2024, portée par près de 248 millions portefeuilles mobiles.** Pour des millions de citoyens, le premier « compte financier » n'est plus un compte bancaire, mais un portefeuille mobile (wallet). La monnaie électronique représente plus de la moitié de l'inclusion financière régionale, soutenue par la Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI) lancée par la BCEAO pour des transactions rapides, sûres et peu coûteuses.

En Afrique Centrale, longtemps en retrait, la dynamique s'accélère. **Dans la CEMAC, l'inclusion financière avoisinait 32% en 2021. La BEAC vise 60% d'ici à 2029 puis 75% à l'horizon 2032.** Le mobile money est désormais encadré comme un établissement de paiement, soumis à des exigences prudentielles. En 2023, la valeur des transactions de monnaie électronique a dépassé 28 900 milliards FCFA. Par ailleurs, la plateforme GIMACPAY facilite l'interopérabilité entre comptes bancaires et wallets, rapprochant progressivement finance traditionnelle et finance digitale.

Dans notre pays, le Congo, l'inclusion financière est désormais une priorité nationale. Le taux de bancarisation stricte reste faible, autour **de 12% des adultes** (24% en incluant la microfinance). En revanche, l'accès aux comptes de paiement mobile atteint déjà, 115% des adultes, grâce à la multi-détention de wallets Airtel Money et MTN Money. Au premier trimestre 2024, l'ARPC recense près de 8,8 millions d'abonnés aux services Mobile Money au Congo, dont environ 3,35 millions d'utilisateurs actifs. Pour beaucoup de Congolais, le premier point de contact financier n'est plus l'agence bancaire : **c'est le portefeuille mobile.**

L'écosystème fintech congolais se diversifie rapidement. Aux deux opérateurs du mobile money s'ajoutent des acteurs comme Noki Pay, Dadanada, Ascapay, Tasa, Wortis, Onyfast, Digipay, Cofinco ou Nyota. Ces plateformes couvrent les paiements digitaux, le commerce en ligne, les transferts d'argent, les encaissements marchands et, progressivement, des services financiers du quotidien accessibles depuis un téléphone portable.

Le défi pour notre pays n'est plus seulement l'accès, mais la confiance et la profondeur de service. Il faut garantir la transparence tarifaire, la sécurité des transactions et la continuité du service jusque dans les zones rurales. **Le régulateur professionnalise les acteurs fintech et renforce la traçabilité, la protection du consommateur et l'éducation financière.**

Pour le Congo, les priorités pour les prochaines années sont claires : réduire l'usage du cash au profit du paiement digital interopérable ; étendre les services via mobile money (épargne sécurisée, micro-assurance, nano-crédit productif pour les petits commerçants et les travailleurs informels) ; utiliser l'historique des transactions pour bâtir un scoring crédit local ; et digitaliser les flux essentiels (salaires publics, aides sociales, factures d'eau et d'électricité). **Les banques avancent déjà dans ce sens en s'alliant avec les fintech afin de « ne laisser personne sur le côté ».**

100 000 FCFA*

DEMI-PAGE

(2 places disponibles)

• Format : 297 mm × 210 mm

200 000 FCFA*

PAGE ENTIÈRE

(1 place disponible)

• Format : 297 mm × 420 mm

PLACES LIMITÉES – PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI !

*Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :
secretariat@unicongo.cg | +242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06



Par Ninelle BASSOUKA-MBILA
Chargée du Conseil Juridique à
UNICONGO

Analyse critique de l'article 171 du Code de la Sécurité sociale relatif à l'interdiction de sortie du territoire sans certificat de la CNSS

I. Présentation du dispositif juridique

L'article 171 du Code de la Sécurité sociale de la République du Congo dispose :

« Tout employeur congolais qui désire quitter le territoire national pour une durée supérieure à trois mois, ainsi que tout étranger qui quitte ce même territoire à titre définitif ou temporaire, doit, au préalable, s'acquitter de ses obligations à l'égard de la Caisse Nationale de Sécurité sociale (...). Il sera exigé la présentation d'un certificat délivré par le Directeur Général de la Caisse ou son représentant, attestant qu'il considère le voyageur comme libéré de toute obligation à l'égard de la Caisse. »

Cette disposition impose à tout employeur, national ou étranger, de régulariser ses obligations sociales avant de quitter le territoire congolais. À défaut de présentation du certificat de non-redevance, la personne concernée se voit **interdire toute sortie du territoire jusqu'à régularisation de sa situation**.

Cette mesure s'inscrit dans une logique administrative ancienne, héritée des modèles postcoloniaux, où la Sécurité sociale servait à la fois de mécanisme de protection sociale et d'outil de contrôle économique, plaçant l'intérêt collectif au-dessus des libertés individuelles.

Cependant, les cotisations sociales versées à la CNSS sont assimilées à des recettes publiques, intégrées dans les lois de finances comme sources de revenus de l'État. **Leur recouvrement relève du régime général des recettes publiques, défini par la loi de finances 2014 (Code général des impôts, textes non codifiés, 4.13), lequel ne prévoit aucune interdiction de sortie du territoire** en cas de non-paiement.

Ainsi, l'article 171 institue une mesure exceptionnelle dont la **légalité et la conformité constitutionnelle** sont sérieusement remises en cause.

II. Observations sur la mise en œuvre de la mesure

L'application de cet article révèle plusieurs incohérences :

- Le débiteur réel est souvent une **personne morale**, tandis que la sanction frappe une **personne physique**, le dirigeant ou représentant légal qui n'est pas toujours responsable de la dette sociale, notamment en raison de la période de ses fonctions ou de la structure hiérarchique de l'entreprise ;
- La décision d'interdiction de sortie est fréquemment prise sur simple **décision administrative** du Directeur général de la CNSS ou de son représentant, souvent sur la base d'un rapport interne, **sans notification préalable ni possibilité de recours effectif** ;

- Cette mesure est parfois appliquée pour des **départs de moins de trois mois**, en contradiction avec le texte lui-même ;
- En cas d'urgence (déplacement professionnel ou familial), les personnes concernées se retrouvent dans l'impossibilité de voyager, la CNSS ne délivrant pas toujours le certificat de non-redevance dans les délais requis.

Ces pratiques soulèvent des **problèmes de légalité, de proportionnalité et de respect du principe du contradictoire**.

III. Contexte constitutionnel et question de la liberté de circulation

L'article 22 de la Constitution de la République du Congo garantit le **droit de circuler librement**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national. Cette liberté ne peut être limitée que par des **mesures prévues par la loi**, non arbitraires et susceptibles de **recours effectif**.

Or, l'article 171 du Code de la Sécurité sociale, en interdisant la sortie du territoire sans certificat de non-redevance, présente plusieurs points de tension avec ces garanties :

1. Disproportion et arbitraire : L'interdiction est appliquée de manière générale et automatique, sans distinction selon la gravité des dettes ou la responsabilité personnelle du dirigeant. Elle ne repose sur aucun motif de sécurité nationale, d'ordre public ou de santé publique, motifs traditionnellement admis pour restreindre la liberté de circulation ;

2. Absence de procédure et de recours effectif : La mesure est notifiée directement aux points de contrôle frontaliers, sans information préalable ni possibilité de contestation, en violation du principe du contradictoire et des droits procéduraux garantis par la Constitution ;

3. Antériorité et hiérarchie des normes : Le Code de la Sécurité sociale étant antérieur à la Constitution actuelle, toute disposition contraire à la loi fondamentale est caduque.

Ainsi, l'article 171, en restreignant la liberté de circulation sans base constitutionnelle claire ni garanties procédurales, apparaît **incompatible avec la Constitution**.

IV. Recommandations

La mesure d'interdiction de sortie du territoire prévue à l'article 171 est **disproportionnée et arbitraire**. Elle constitue une atteinte excessive à la liberté de circulation, d'autant qu'elle ne repose sur aucun motif de sécurité nationale ou d'ordre public.

En l'absence de procédure claire, de notification préalable et de possibilité de recours, son application méconnaît les garanties fondamentales consacrées par l'article 22 de la Constitution et par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Déclaration universelle, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples).

Une réforme s'impose afin de :

- 1. Réviser l'article 171** pour le mettre en conformité avec la Constitution ;
- 2. Privilégier des moyens de contrainte financière** (saisie, recouvrement forcé, interdiction de gérer) plutôt qu'une restriction directe de la liberté de circulation.

Le chiffre du mois

+52.6%



Au deuxième trimestre 2025, le système bancaire a marqué un engagement plus affirmé en faveur des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises. L'encours des crédits qui leur est destiné a enregistré une progression remarquable de **52,6 %** en glissement annuel, signe d'un regain de confiance dans ce segment clé du tissu économique.

Le volume total des financements mobilisés en faveur des TPME s'est ainsi établi à **116,7 milliards de FCFA**. Cette enveloppe représente désormais **23,6 %** de l'ensemble des crédits accordés aux entreprises, illustrant la place croissante des TPME dans les stratégies de financement des établissements bancaires et leur rôle structurant dans la dynamique économique nationale.

Plus d'information sur : <https://bit.ly/47EgOUW>



SCANNE-MOI

VIE DE L'UNION

AGENDA UNICONGO

Évènements à venir

17



Grand Hôtel de Kintélé

4^e Edition de la Conférence et Exposition sur le Contenu Local dans les Hydrocarbures, Sous le haut patronage du Président de la République du Congo, cette édition portera sur le thème : « Amélioration de la qualité des biens et services locaux : un levier stratégique pour renforcer la participation africaine dans l'industrie pétrolière et gazière. »



Brazzaville

Marche pour la Journée mondiale de la lutte contre le diabète, organisée par l'association Marcher Courir Pour la Cause (MCPLC), cette marche gratuite partira de Mami Wata jusqu'à la Case De Gaulle. **Entrée libre et gratuite.**



Brazza Mall

Nabemba Tourism Expo 2025 – Rencontre des professionnels du Tourisme d'Afrique Centrale, sous le thème : « Tourisme interne, enjeux et défis. », cet événement vise à promouvoir le tourisme local et la coopération régionale à travers conférences, expositions et rencontres entre acteurs du secteur.



Hilton Brazzaville Les Tours Jumelles Hotel & Residences

3^e Édition du Forum Brazza CyberSecurity, thème : « **Innovation et souveraineté cyber : bâtir des solutions africaines pour des défis africains.** »

Une plateforme d'échanges sur la cybersécurité, l'innovation numérique et la souveraineté technologique en Afrique.



Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel, Brazzaville

La 2^e Édition de la Soirée ÉLombé, un moment de convivialité et de partage autour de la culture et de l'excellence congolaise.

Pour plus d'informations :

06 664 74 94 / 06 454 31 74 / 05 664 74 94 / 05 593 52 25

Ne manquez pas ces événements phares qui mettent à l'honneur l'expertise, la créativité et le dynamisme du Congo et de la région africaine.

ILS NOUS ONT REJOINTS

Un nouvel adhérent en octobre

18

Au cours du mois d'octobre, UUNICONGO a enregistré une nouvelle adhésion.

Il s'agit de la société **GLOBALE AFRIQUE CORPORATION**, spécialisée dans la mise à disposition de personnel.

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg

CES ENTREPRISES RECRUTENT



+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !

www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg